

## DECISION DU MAIRE N° 2023-45

## ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE « LES HÉLIANTHES » DE CORDEMAIS N°2023-08

Le Maire de la Commune de Cordemais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** la délibération n°2020-27 du 25 Mai 2020 donnant délégation au Maire, notamment en matière de marchés publics,

**Vu** l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le site de e-marchés publics.com en date du 11/09/2023 sous la référence N° 954136, ainsi que sur le BOAMP Supérieur à 90 000 € en date du 12/09/2023 sous la référence N°23-126586, pour le marché de travaux de restructuration et d'extension du Restaurant Scolaire « Les Hélianthès » de Cordemais,

**Vu** le rapport d'analyse des offres présenté conformément aux critères énoncés dans le dossier de consultation par la Maîtrise d'œuvre,

**Attendu** que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget de la Commune,

**DÉCIDE :**

Article 1 : D'attribuer le marché de travaux de restructuration et d'extension du Restaurant Scolaire « Les Hélianthès » aux sociétés suivantes :

Lot(s)	Désignation	Entreprise	Montant en euros H.T.
01	TERRASSEMENT-VRD	CHARIER TP-44170 NOZAY	85 726.26 + 6 101.60 € H.T (PSE)
02	GROS ŒUVRE-DÉMOLITIONS	BALLET- 44470 CARQUEFOU	194 850.00
03	CHARPENTE BOIS- MURS OSSATURE BOIS-BARDAGE BOIS	SAS DOUILLARD-44190 CLISSON	140 759.32
04	COUVERTURE ZINC- ÉTANCHÉITÉ	<b>Lot infructueux (aucune offre reçue)</b>	
05	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM-MÉTALLERIE	ATLANTIQUE OUVERTURES-44360 VIGNEUX DE BRETAGNE	209 143.40
06	MENUISERIES INTÉRIEURES BOIS	MENUISERIE SAINTE- ANNE -44880 SAUTRON	150 052.82
07	CLOISONS SÈCHES-ISOLATION	ARTBAT SYSTEM-44360 ST ETIENNE DE MONTLUC	140 000.00
08	PLAFONDS SUSPENDUS	MULTI FACES-44100 NANTES	35 800.00
09	REVETEMENTS DE SOLS COLLES-FAIENCE	PAUL TURPEAU- 44800 ST HERBLAIN	113 000.00
10	PEINTURE	ABITAT SERVICES-44830 BOUAYE	43 387.37
11	ÉLECTRICITÉ- COURANT FORT- COURANT FAIBLE	LA RÉGIONALE-44982 STE LUCE SUR LOIRE	116 285.01 +187.12 (PSE1) +14 261.17 (PSE2)
12	PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION	LA RÉGIONALE-44982 STE LUCE SUR LOIRE	494 087.73 + 1 220.63 (PSE)
13	MATERIEL CUISINES	COLAV-44860 PONT ST MARTIN	215 945.37
14	PHOTOVOLTAIQUE	METLD- 44800 ST HERBLAIN	32 251.96
		<b>Montant Total H.T</b>	<b>1 993 059.76 € H.T</b>

Article 2 : Le contrat est passé pour une durée de 9 mois (préparation incluse), à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

Article 3 : Les prestations sont rémunérées par un prix global et forfaitaire, selon les stipulations de l'acte d'engagement, et sont révisés mensuellement par application aux prix du marché comme stipulé à l'article 7.2 du CCAP.

Article 4 : Monsieur Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée dans les formes réglementaires et dont il sera rendu compte lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Maire  
Daniel GUILLÉ



Acte rendu exécutoire  
Après transmission en préfecture  
Le :

Et affichage  
Le :  
Le Maire de la commune de Cordemais  
Daniel GUILLÉ